



MRC  
DE L'ÎLE  
D'ORLÉANS

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### La collecte de résidus alimentaires offerte à l'Île d'Orléans dès le printemps 2024

**Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, 17 janvier 2024** – La MRC de L'Île-d'Orléans est heureuse d'annoncer qu'elle joindra dès le printemps, la collecte de résidus alimentaires par sacs mauves développée par la Ville de Québec. Le nouveau centre de biométhanisation de la Ville est maintenant prêt à recevoir les résidus alimentaires des municipalités voisines. Le matériel (minibac, rouleau de sacs et guide du citoyen) pour la collecte sera distribué à chaque résidence de l'Île d'Orléans entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin 2024.

En août dernier, le conseil de la MRC a eu la chance de visiter le centre de biométhanisation ainsi que les installations de tri ajoutées à l'incinérateur. « *Nous sommes fiers de nous joindre au projet de collecte des résidus alimentaires. Les installations de haute technologie étaient impressionnantes à découvrir. Cette nouvelle collecte permettra aux Orléanais de valoriser jusqu'à 500 tonnes de résidus alimentaires par année. Nous sommes convaincus que les citoyens du territoire s'approprieront rapidement leurs nouveaux sacs mauves.* » soulignait Madame Lina Labbé, préfète.

#### Un nouveau mode de collecte

Aucun bac roulant supplémentaire ne sera nécessaire pour cette collecte. Les citoyens devront placer leurs résidus alimentaires dans des sacs mauves, puis déposer les sacs dans leur bac à déchets. Les sacs mauves seront captés par des trieurs optiques installés à l'incinérateur de Québec. Une désensacheuse séparera ensuite les sacs et les résidus alimentaires, lesquels seront acheminés au centre de biométhanisation.

Les collectes commerciales des résidus alimentaires seront mises en place ultérieurement.

#### Financement et retombées

Grâce à la collecte de résidus alimentaires, les citoyens pourront détourner de l'incinération jusqu'à 50 % de leurs déchets (en poids). Comme le tarif de la biométhanisation est moins élevé que celui de l'incinération, des économies seront réalisées et couvriront une partie du coût d'achat des sacs mauves. Le reste des coûts sera financé par la redistribution des redevances à l'élimination (programme du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec). Cette aide financière est maintenant réservée aux municipalités qui récupèrent à la fois les résidus alimentaires et les résidus verts. Une

Tel : 418 829-1011

[www.iledorleans.com](http://www.iledorleans.com)

Saint-Pierre-  
de-l'Île-d'Orléans

Sainte-Famille  
de-l'Île-d'Orléans

Saint-François-  
de-l'Île-d'Orléans

Saint-Jean-  
de-l'Île-d'Orléans

Saint-Laurent-  
de-l'Île-d'Orléans

Sainte-Pétronille



**MRC  
DE L'ÎLE  
D'ORLÉANS**

demande de subvention a aussi été déposée au *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* pour l'achat des minibacs de cuisine.

La MRC tient à souligner la grande collaboration de la Ville de Québec, notamment pour le partage de ses outils de communication.

-30-

Source :  
Dominique LeBlanc  
Conseillère culturelle et communications  
MRC de L'Île-d'Orléans  
418 829-1011 #234  
[dleblanc@mrcio.qc.ca](mailto:dleblanc@mrcio.qc.ca)

Information :  
Audrey Guillemette-Lacasse  
Coordonnatrice de la gestion des matières  
résiduelles  
MRC de L'Île-d'Orléans  
829-1011 poste 3  
[gmr@mrcio.qc.ca](mailto:gmr@mrcio.qc.ca)